

PROJET D'ÉVOLUTION DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGETIQUE DE TOULOUSE-MIRAIL

CONCERTATION PRÉALABLE DU 20 SEPTEMBRE AU 27 NOVEMBRE

COMPTE-RENDU

REUNION SPECIFIQUE SAINT-SIMON

14 NOVEMBRE 2022

ORGANISATION DE LA REUNION

Date : 14 novembre 2022

Lieu : Salle Saint-Simon – 10 place de l'Église St-Simon 31 100 Toulouse.

Nombre de participants : 50 participants hors Decoset

Modalités : Réunion en présentiel

Intervenants par ordre de prise de parole

- Laurent Guyon, Directeur Général des Services de Decoset
- Isabelle Barthe, Garante de la Commission Nationale du Débat Public
- Bernard Mellac, Directeur des Services Techniques de Decoset
- Karine Fragonas, Chef de service Incinération de Decoset
- Vincent Terrail-Novès, Président de Decoset

Documentation et matériel disponible :

- 1 panneau d'exposition (kakémonos) : Decoset (logo)

MODALITES DE LA REUNION

Une présentation Power Point est projetée au public dans la salle, via un écran central. Elle a été transférée par mail au président de l'association de quartier à la suite de la réunion.

La réunion commence à 18h40 et se termine à 20h30.

LES OBJECTIFS DE LA REUNION

- **Présenter la concertation** de manière la plus complète et accessible possible et permettre à chacun de prendre connaissance des modalités d'information et de participation ;
- **Présenter le projet porté par Decoset** de manière accessible ;
- **Prévoir un temps d'échange suffisamment long afin de permettre à toute personne de poser des questions** et de recevoir une réponse.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET DEROULE DU SUPPORT DE PRESENTATION

1. Présentation générale du cadre de la rencontre et de la concertation

Laurent Guyon remercie les participants de leur présence et indique que la réunion a été organisée pour répondre à la demande du président de l'association de quartier. Il débute par une présentation du Syndicat Mixte Decoset, établissement public de coopération intercommunale, qui rassemble Toulouse Métropole, le Sicoval et 6 autres communautés de communes. Il rappelle que son rôle est de traiter et de valoriser les déchets qui sont collectés par les communautés de communes et la métropole toulousaine. Pour les traiter, Laurent Guyon présente les différents équipements de Decoset, et en particulier l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail.

« Nous avons un certain nombre d'équipements et parmi ces équipements, nous avons l'Unité de Valorisation Énergétique de Toulouse-Mirail qui est située à Lafourguette, à proximité de Saint-Simon. C'est un équipement qui est très ancien pour lequel nous avons un projet. Lorsqu'un projet dépasse un certain volume financier, nous sommes obligés, par la réglementation, d'organiser une concertation publique sous le contrôle de la Commission Nationale du Débat Public qui a désigné deux garants indépendants.

Dans le cadre de cette concertation, nous avons mis en place un dispositif le plus complet possible avec 5 réunions publiques, 4 ateliers, 11 débats mobiles pour aller à la rencontre du public et d'autres dispositifs comme le panel citoyen composé de citoyens tirés au sort ou un groupe d'étudiants qui travaillent sur ce sujet-là. Malgré ce dispositif, nous avons eu des demandes au cours des réunions publiques de la part des associations, comme l'association Bellefontaine et l'association Saint-Simon, qui souhaitaient une réunion spécifique pour les habitants, de façon à avoir une mobilisation de ces usagers en proximité. C'est pourquoi nous avons accepté d'organiser des réunions supplémentaires pour compléter le dispositif et pour être le plus proche possible de vos préoccupations, entendre vos questions, vos avis et y répondre. »

2. Présentation de la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) – Isabelle Barthe

Isabelle Barthe prend la parole afin de présenter la CNDP et son rôle. La CNDP est une instance publique indépendante des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage. Celle-ci a désigné Renaud Dupuy et Isabelle Barthe comme garants qui, depuis le début de la concertation, ont pu rencontrer plusieurs associations, dont l'association Saint-Simon Environnement lors de la phase préparatoire.

« L'objectif de la concertation, c'est à la fois donner de l'information mais c'est aussi et surtout l'opportunité de dire au maître d'ouvrage quelles sont vos préoccupations, vos questions, vos demandes et vos propositions alternatives pour résoudre cette question. »

Isabelle Barthe présente également les 6 principes de la CNDP :

- L'indépendance
- La neutralité
- La transparence
- L'argumentation
- L'égalité
- L'inclusion



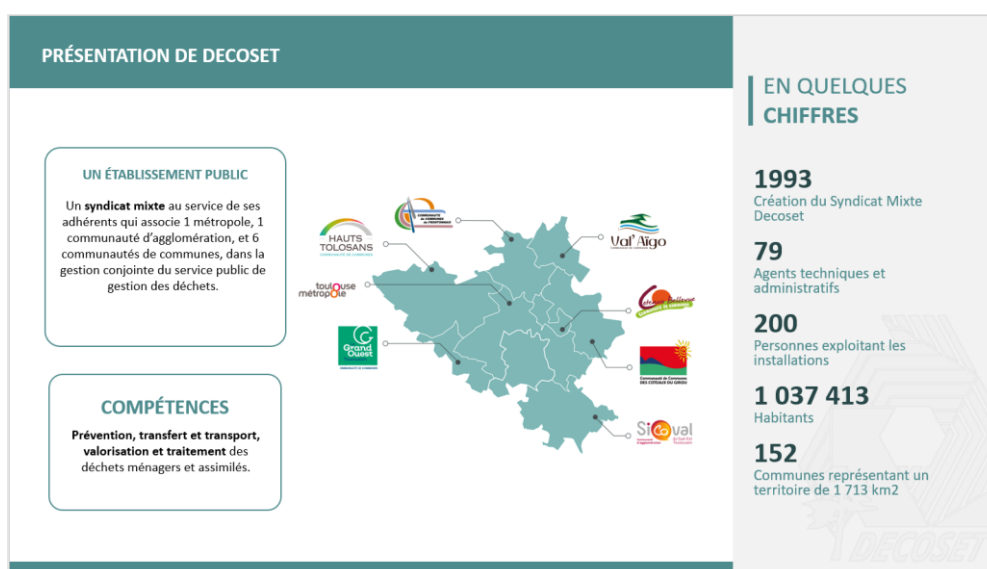
« La CNDP travaille selon 6 grands principes.

D'abord la neutralité : dans le bilan de concertation qui sera public, nous n'allons pas dire si nous sommes favorables ou défavorables au projet mais nous allons donner une cartographie des arguments échangés. Nous sommes transparents sur notre travail qui consiste à rendre des comptes sur ce qu'il s'est passé mais aussi de demander au maître d'ouvrage de rendre des comptes dans la façon dont il va prendre en considération les

arguments échangés pour étayer sa décision. Nous sommes également attentifs à l'argumentation : une concertation ou un débat public garanti par la CNDP, ce n'est ni un référendum ni un sondage. L'idée est plutôt de savoir pourquoi telle ou telle solution plaît ou déplaît. C'est un débat d'idées. Autre principe important c'est l'égalité : qui que vous soyez, quelle que soit votre situation sociale ou professionnelle, votre parole a le même poids. Et enfin l'inclusion : nous allons à la rencontre de tous les publics. Les débats mobiles permettent d'aller à la rencontre des personnes et nous considérons qu'il y a plein d'endroits où les gens peuvent avoir une expression intéressante sur le projet. Merci à tous d'être nombreux ce soir. »

Laurent Guyon reprend la parole et présente les intervenants : Karine Fragonas, chef du service Incinération à Decoset, qui pilote un service composé de deux ingénieures et Bernard Mellac, Directeur des Services Techniques à Decoset, qui pilote l'ensemble des filières et des équipements (le tri sélectif, le compostage, les déchèteries). Clémence Aguet, chargée de communication, est également présente dans la salle et enregistre la réunion. Un compte-rendu sera réalisé en complément par Adrien Vitrac, responsable du service Communication.

3. Présentation du maître d'ouvrage et du contexte – Laurent Guyon



Laurent Guyon présente rapidement le Syndicat Mixte Decoset.

« Notre territoire comprend plus d'un million d'habitants dont Toulouse Métropole qui représente 750 000 habitants et le Sicoval qui en représente 80 000. Celui-ci est varié, il y a des territoires qui sont ruraux et d'autres très urbains. Notre compétence est de faire de la prévention pour inciter à la réduction des déchets à la source, et d'essayer par des actions de communication, de changer les comportements des usagers. Peut-être que certains d'entre vous ont eu l'occasion de participer à des ateliers organisés à la déchèterie de Plaisance-du-Touch.

Parmi ses missions, Decoset s'occupe du transfert : les EPCI adhérents collectent et nous remettent les déchets, puis nous les transportons là où ils doivent aller. Ils sont ensuite valorisés, sous différentes formes. D'abord la valorisation matière qui concerne le tri sélectif : lorsque vous mettez du papier et carton dans la poubelle jaune, cela permet de valoriser la matière. Cela peut être aussi la valorisation organique, c'est-à-dire les déchets verts que vous amenez en déchèterie ou qui sont collectés en porte à porte et qui sont transformés en compost. Et puis ce qui ne peut pas être valorisé organiquement ou par le tri, nous le brûlons. Nous avons deux usines d'incinération : une UVE au nord du département à Bessières, qui fournit essentiellement de l'électricité et qui

produit résiduellement de la chaleur pour des serres de tomates, et l'UVE de Toulouse, qui produit essentiellement de la chaleur et résiduellement de l'électricité.

Cette dernière est vieillissante et c'est pourquoi nous organisons une concertation, en sachant bien que l'enjeu de la concertation n'est pas de savoir ce que l'on va faire de cette UVE mais nous nous sommes attachés avec la CNDP d'avoir une réflexion la plus large possible sur qu'est-ce que la gestion des déchets, comment changer les comportements, comment réduire les déchets, comment travailler avec les industriels, comment mieux trier... C'est pourquoi nous avons tout au long de la concertation des réunions publiques et des ateliers sur chacune de ces thématiques. Nous avons essayé de faire une réflexion qui soit la plus large possible. Mais au-delà de ça, nous avons quand même un sujet à traiter, qui est le sujet de cet équipement qui est vieillissant. ».

4. Présentation du projet – Bernard Mellac

Laurent Guyon passe la parole à Bernard Mellac pour présenter l'historique et les enjeux de l'UVE de Toulouse-Mirail.

« Effectivement, l'UVE de Toulouse-Mirail doit d'abord subir un certain nombre de travaux qui permettront dans un premier temps de la mettre aux normes, puisqu'il y a une nouvelle réglementation qui est sortie récemment, et qui permettront de conforter l'usine pour qu'elle puisse fonctionner le temps que l'on prenne une décision. Nous avons donc dès maintenant besoin de réaliser des travaux, que mène Karine et son service, et qui vont intervenir dès l'année prochaine. Cela consiste à une mise aux normes mais cela concerne aussi des éléments à rénover, réparer et à conforter pour que l'UVE puisse continuer à fonctionner durant les années à venir.

La prochaine étape est ce besoin d'une restructuration profonde, où là effectivement nous sommes sur un projet beaucoup plus important, entre 250 et 300 millions d'euros si on intègre l'ensemble des travaux à réaliser. Nous avons imaginé trois solutions :

- *Le maintien de l'usine en l'état : C'est déjà le maintien en l'état de demain puisque nous allons faire des travaux à 46 millions d'euros mais ces travaux ne permettront pas de maintenir l'usine au-delà de 2032. Nous avons étudié cette solution et les impacts que cela pourrait générer sur la collecte, le transport, le traitement des déchets et l'alimentation du réseau de chaleur.*
- *La rénovation : On améliore le traitement des fumées, c'est-à-dire que l'on va revoir les 4 lignes de traitement de fumées pour que ce traitement soit plus performant et qu'il puisse respecter la réglementation sur les 10 prochaines années et au-delà. Cela permettra également de réduire la consommation d'eau et d'améliorer les performances énergétiques. Finalement, on garde la même enveloppe et certains équipements qui existent aujourd'hui et qui fonctionnent bien. Le coût estimé de cette opération s'élève entre 139 et 166 millions mais cela nécessiterait quand même 10 ans après de revenir sur les fours qui ont été construits entre 1998 et 2006. En effet, la durée de vie des fours se situe à peu près entre 35 et 40 ans. Cela veut donc dire qu'à horizon 2035/2040, il faudra de nouveau des travaux pour rénover ou changer les fours existants.*
- *La reconstruction : Cette solution prévoit de reconstruire l'usine intégralement donc à la fois les fours, les traitements de fumée et la réception des déchets pour avoir une usine entièrement reconstruite, moderne et avec les technologies du jour. Cela permet de réfléchir à des technologies un peu plus innovantes que de faire simplement de la rénovation. C'est une réflexion qui démarrera à l'issue de cette concertation, selon le choix qui aura été fait entre les trois scénarios. Le coût est aux alentours de 330 millions d'euros. ».*

LES SOLUTIONS ENVISAGÉES

Pour répondre aux enjeux de la gestion des déchets dans les années à venir et au regard de la vétusté des équipements de l'UVE, Decoset envisage 3 SOLUTIONS D'ÉVOLUTION pour son usine.

SOLUTION 1 : LA RÉNOVATION

Rénovation envisagée à deux niveaux (1er niveau et 2nd niveau)

OBJECTIFS

- Améliorer le **traitement des fumées** et diminuer la **consommation d'eau** ;
- Améliorer la **performance énergétique** de l'usine ;
- Meilleure **exploitation** de l'usine.
- Pour le 2nd niveau: traitement des fumées + performant et optimisation de l'exploitation

COÛT

Rénovation de 1er niveau : **139 millions d'euros**.
Rénovation de 2nd niveau : **166 millions d'euros**.

TRAVAUX & FONCTIONNEMENT

- Durée : **3 à 4 années** de travaux
- Fonctionnement jusqu'en **2040 (+ 120 millions d'euros)** pour remplacer les fours/chaudières à partir de cette date)

SOLUTION 2 : LA RECONSTRUCTION

OBJECTIFS

- Répondre à un certain nombre de critères, dont celui de l'**intégration urbaine** ;
- Atteindre de **meilleurs rendements énergétiques** ;
- Meilleures **conditions d'exploitation et de maintenance**.

COÛT

330 millions d'euros

MISE EN SERVICE

- Horizon 2030
- Durée de vie : **40 ans**

SOLUTION 3 : LE MAINTIEN DE L'USINE EN L'ÉTAT

FONCTIONNEMENT DE L'USINE

Jusqu'en 2032, **fermeture à prévoir** ensuite (vétusté des équipements)

IMPACTS DE LA FERMETURE

- Sur la collecte ;
- Sur le transfert et le traitement des déchets ;
- Sur l'alimentation du réseau de chaleur de la ville de Toulouse.

Laurent Guyon reprend la parole pour présenter les trois thématiques à l'ordre du jour de la réunion.

« La première thématique portera sur la question du traitement et de la dispersion des fumées, la deuxième thématique portera sur le territoire de chalandise, c'est-à-dire jusqu'où on va chercher les déchets qui sont valorisés dans cette UVE, et enfin la troisième thématique abordera la question du dimensionnement de l'équipement, qui est en lien étroit avec les efforts que tout un chacun va faire pour réduire ses déchets à la source, un meilleur geste de tri et la collecte spécifique des biodéchets.

Pour organiser ces différentes réunions publiques, nous avons rédigé un dossier de concertation dans lequel vous retrouverez un grand nombre d'éléments. En tout état de cause, tous les dossiers et éléments qui sont dans ce dossier sont mis en ligne sur le site internet de la concertation Colidée. Les présentations et supports seront également disponibles sur le site. »

5. Traitement et dispersion des fumées – Karine Fragonas

Laurent Guyon donne la parole à Karine Fragonas pour répondre à la question des dispersions des fumées.

« Effectivement, vous nous avez questionné sur la dispersion des fumées. Sur l'UVE de Toulouse-Mirail, il y a une cheminée qui suscite des questionnements sur la façon dont ces fumées se dispersent et leurs retombées. D'abord, sachez que l'UVE est une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) et est donc suivie, notamment pour l'impact environnemental et sanitaire. Les règles de ce suivi sont imposées par un arrêté préfectoral. Nous devons assurer un suivi mensuel et des mesures d'autosurveillance continue, qui sont en plus complétés par des entreprises extérieures missionnées par la DREAL. Pour ce qui est des retombées du panache, nous avons des mesures en cheminée qui suivent les retombées, que l'on appelle les dispersions des fumées. Celles-ci sont suivies par un organisme qui s'appelle ATMO Occitanie et qui réalise depuis 2003 les mesures en continu des retombées de certains polluants, en particulier les particules en suspension, c'est-à-dire les poussières et les métaux. Ces mesures sont réalisées avec une certaine fréquence, suivies par la DREAL, dont l'État, et qui sont publiées dans des rapports.

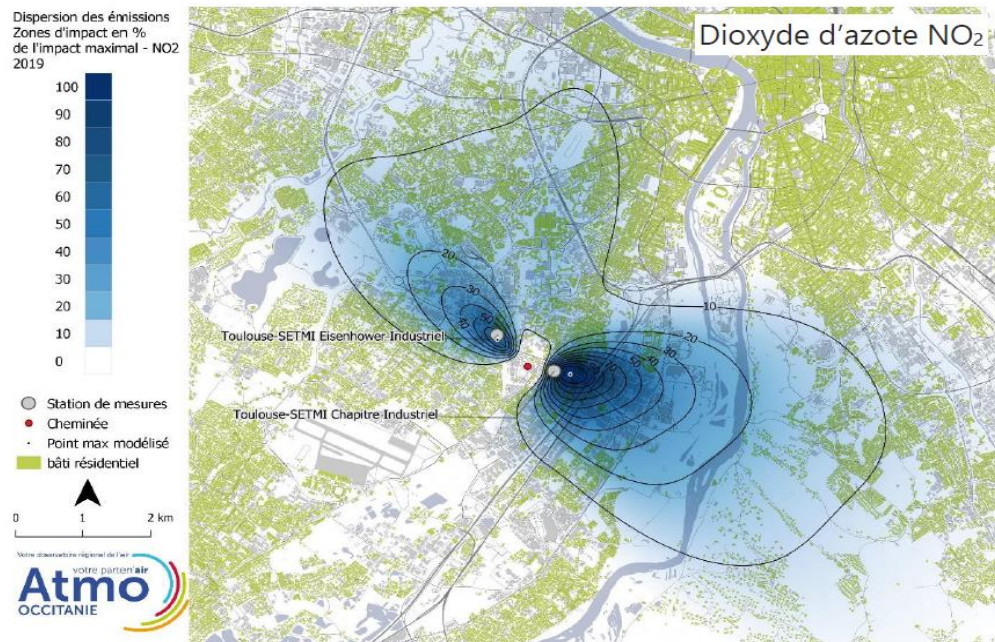
Les éléments que je vais vous présenter viennent d'un récent rapport édité ces dernières semaines par ATMO Occitanie. Il y a aujourd'hui 2 stations qui suivent les retombées, côté Eisenhower et côté Chapitre. L'objectif de ce rapport, missionné bien avant la concertation, était de valider l'emplacement des stations et de se questionner sur la représentativité ou non de ces stations par rapport aux retombées du panache. »

Laurent Guyon prend la parole pour demander si ce rapport est consultable et téléchargeable en ligne sur le site d'ATMO Occitanie. Karine Fragonas répond qu'il est bien disponible sur le site d'ATMO mais également sur le site de Colidée. Laurent Guyon précise que la thématique de la qualité de l'air avait fait l'objet d'un atelier spécifique durant lequel ATMO Occitanie était intervenu. Le compte-rendu et le replay sont disponibles sur le site de la concertation.

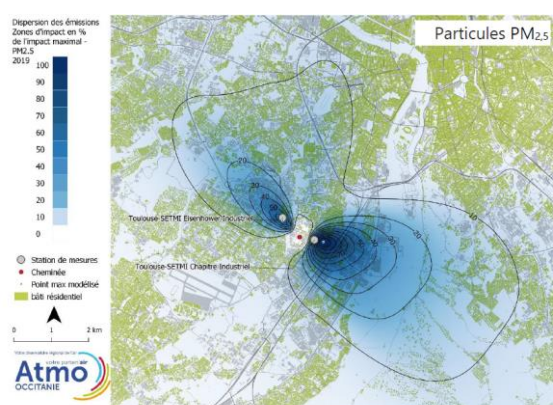
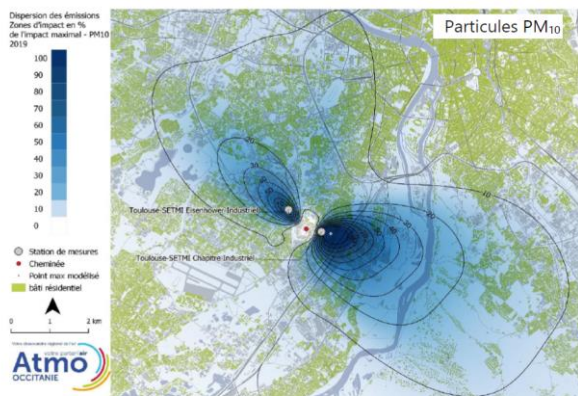
Karine Fragonas reprend la parole.

« Le choix des emplacements des deux stations actuelles date de 2001. Les études extraites de ce rapport réalisé par ATMO en septembre 2022 permettent de montrer la dispersion des principaux polluants et de vérifier si ces stations sont représentatives ou pas et si elles peuvent garantir le suivi de la qualité et des retombées de notre usine. »

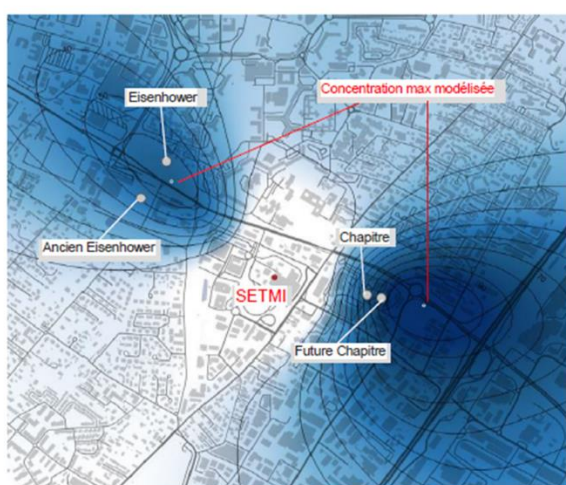
Zones d'impact de l'usine d'incinération de déchets (en % de l'impact maximal)



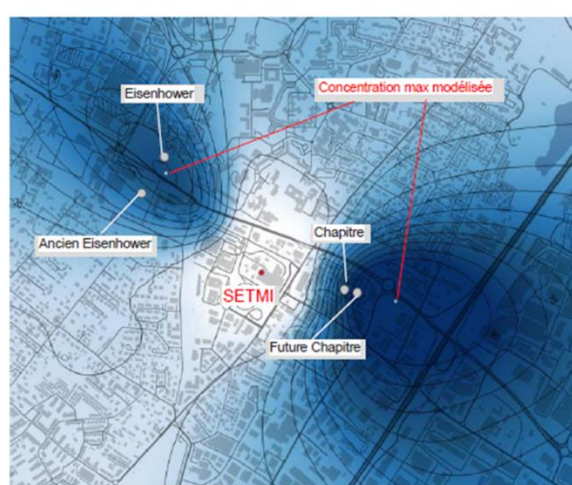
« Ici, nous avons les dioxydes d'azote, les NO₂. Vous pouvez voir l'usine représentée par le point rouge et les deux stations représentées par les points blancs : Toulouse SETMI Eisenhower Industriel et Toulouse SETMI Chapitre Industriel. La zone bleu foncé est là où se trouve les concentrations des maximums et plus vous êtes sur du bleu clair, moins les concentrations sont importantes. »



« Vous avez la même chose pour les particules fines, autrement dit les poussières. »



Zoom sur la zone d'impact maximal pour le NO₂



Zoom sur la zone d'impact maximal pour les PM₁₀

« Ensuite, nous avons fait un zoom sur les zones d'impact maximal pour les dioxydes d'azote et pour les fumées. Ce sont les mêmes données que précédemment mais plus zoomées. »

Intervention dans la salle : « Juste pour avoir une idée, le collègue il se situe où ? »

Thierry Barbero, membre de l'association St-Simon Environnement, prend la parole pour indiquer où se trouve le collègue sur le schéma.

Intervention dans la salle : « On voit bien ici que s'il y avait un capteur au nord et l'autre au sud, il y aurait du bleu partout. Je pense qu'il serait judicieux de mettre des capteurs aux quatre coins pour avoir une vue d'ensemble. »

Intervention dans la salle : « Est-ce qu'il y a un lien entre les fumées et les odeurs ? »

Bernard Mellac : « Juste pour expliquer comme nous sommes passés très vite sur le début, et je pense que c'est important de bien comprendre comment ça fonctionne, il y a une première étape qui consiste à identifier le point où il y a la concentration maximale puis ils modélisent la dispersion. C'est-à-dire qu'ici on est bien en zone blanche, même si on ajoutait un capteur en plus. »

Karine Fragonas : « La zone bleue, ce n'est pas ce qui est mesuré. ATMO récupère les données de notre autosurveillance, réalisée toute l'année 24h/24, 7j/7, sur les émissions de la cheminée qui sont réglementées et normées. Avec la rose des vents et à partir des calculs, ils modélisent et regardent les retombées. Le bleu n'est pas mesuré mais une modélisation des retombées maximum. L'idée est de vérifier que les deux stations, qui elles mesurent réellement et concrètement au quotidien les retombées, sont bien dans les zones d'impact maximal de la modélisation et des retombées. Si on met une station qui mesure les retombées en dehors des retombées, cela n'a aucun intérêt. Mais on peut aussi faire évoluer notre système et ajouter des stations en dehors des zones. Là, l'idée c'était de valider que les stations sont bien dans les zones de retombées maximum. »

Laurent Guyon reprend la parole pour annoncer le prochain et dernier atelier le mardi 15 novembre à la salle Lafourguette, consacré aux suites de la concertation. Cet atelier permettra aux participants d'exprimer leurs besoins et les éléments nécessaires pour continuer la concertation. Ce sera l'occasion par exemple de proposer un travail en collaboration avec Decoset, le public et ATMO sur le positionnement de ces stations.

Karine Fragonas reprend la parole.

« Pour présenter les conclusions de ce récent rapport, les sites de mesures de Eisenhower et Chapitre apparaissent donc correctement positionnés pour évaluer les concentrations auxquelles sont exposées les populations. On s'aperçoit que les points blancs ne sont pas à côté des zones de retombées maximum mais ils sont dans les retombées maximums. Le deuxième point est que dans les deux axes de dispersion, les zones d'impact des émissions de l'incinérateur concernent principalement des surfaces de bâtiments tertiaires ou commerciaux, et un collège on vous l'accorde. L'idée est que les concentrations moyennes modélisées à partir des seules émissions canalisées de l'incinérateur - c'est-à-dire à la sortie de la cheminée qui est à 69 m - sont faibles en regard des concentrations mesurées en fond urbain, hors de l'influence du site. Cela veut dire qu'en parallèle des émissions de la cheminée, ATMO regarde les autres sources, notamment le trafic routier, et compare. Quand on regarde l'impact de l'incinérateur, point par point et polluant par polluant, c'est 4% pour les NOx et moins de 2,5% pour les poussières. »

Intervention dans la salle : « Quand on regarde votre schéma, la zone bleue est pourtant bien foncée juste à côté de l'usine. »

Karine Fragonas : « Vous avez raison, c'est bien vous suivez. Ici, ils n'ont modélisé que l'impact de l'usine. Pourquoi ? Car on voulait s'assurer que les stations qui représentent l'impact de l'usine soit les retombées maximums de l'usine. »

Bernard Mellac : « Et ce sont bien des pourcentages des émissions maximales. »

TEMPS 2 – ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Intervention dans la salle : « Je me pose la question, sur une ICPE de cette ampleur, comment se fait-il qu'il n'y ait que 2 endroits où ATMO fait des mesures ? Pourquoi il n'y a pas a minima 4 endroits autour du site industriel. Deuxième question sur Picto Occitanie sont référencées les installations classées pour l'environnement. Ce site permet de faire visualiser aux citoyens les impacts que les industriels peuvent avoir, mais je n'ai pas vu de zones tampon autour de l'incinérateur. Est-ce que vous avez une zone tampon autour de laquelle on voit que l'incinérateur a un impact sur la pollution de l'air ? »

Karine Fragonas : « Ce qui avait été imaginé au tout début, c'est que ces stations soient placées aux zones d'impact initial en 2001. Elles ont été placées là suite à des modélisations des zones d'impact maximal. Je vous l'accorde que nous pouvons faire évoluer ce dispositif, via la concertation et notre actualité pour répondre au mieux à vos attentes. »

Intervention dans la salle : « On parle uniquement de la pollution de l'air mais je m'interroge également sur la pollution des sols, et sur le fait que beaucoup d'entre nous ont des puits dans nos jardins qui servent à arroser les potagers. Est-ce qu'il y a eu une analyse des eaux qui sont dans nos puits, compte tenu du fait que vous avez un grand site où sont entreposés des mâchefers qui mûrent plusieurs années de suite. »

Karine Fragonas : « Je le redis, ce que vous voyez en bleu, ce ne sont pas des mesures, ce sont des modélisations. Si on mettait de stations au nord et au sud, pour nous ce ne serait pas dans le bleu. »

Intervention dans la salle : « Ça veut dire que si nous n'avions pas l'incinérateur, nous n'aurions pas de bleu du tout, on serait bien dans le blanc. »

Bernard Mellac : « Effectivement, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y aurait pas de pollution de l'air. Pour compléter la réponse sur les moyens de surveillance de l'usine, nous vous avons présenté le rapport ATMO mais il y a aussi une surveillance sur les rejets de l'usine qui sont dans nos rapports annuels et présentés en commission de suivi de site où il y a des mesures plus complètes. La question principale était de savoir quelle était la dispersion des polluants émis par l'usine et c'est à cela que nous avons répondu, donc c'est assez réducteur. Mais oui, il y a des suivis des rejets dans le traitement des eaux et des suivis dans la cheminée. Ici, ce n'est qu'un pourcentage de ce que vous subissez parce que vous vivez dans un milieu urbain aussi. »

Intervention dans la salle : « Juste en complément, les 4% que vous citez, est-ce que cela inclut le trafic des camions qui arrivent du département 65 et autres ? »

Bernard Mellac : « Là on ne parle que des rejets des fumées. Si vous regardez dans le rapport en page 16, vous avez 17,1 mg/m³ identifié en qualité de l'air. Sur ces 17,1, il y en a 0,45 qui sont liés à la SETMI, c'est un calcul d'ATMO. Il y a aussi d'autres systèmes de mesure. Il y a par exemple Air Lichens qui intervient également pour analyser les mousses et mesurer la fixation de polluants sur ces lichens. »

Intervention dans la salle : « Là on regarde les dispersions de l'incinérateur mais est-ce qu'on peut avoir des éléments pour se projeter dans le futur avec la ZFE qui va faire que les camions ne pourront plus prendre le périphérique intérieur et vont donc passer par le boulevard Eisenhower, ajoutant un trafic supplémentaire sur cette voie déjà saturée et en sachant que ce sont les véhicules les plus polluants qui passeront par là. Est-ce que l'incinérateur ne rajoute pas de la pollution à la pollution actuelle, faisant peser plus de risques sur la santé ? Peut-être que l'incinérateur seul c'est bon, peut-être que le trafic routier seul c'est bon, mais plus la ZFE, est-ce qu'il n'y a pas de risques forts ? »

Karine Fragonas : « On s'est focalisé ici sur les retombées, notamment les particules poussières. Ce récent rapport d'ATMO de septembre 2022 a comparé ce que mesurent ces deux stations au vu des autres stations. Et la conclusion, c'est qu'aujourd'hui les retombées issues de l'incinérateur ne sont pas significatives par rapport au bruit de fond (trafic routier). Nous sommes responsables de la partie usine mais c'est compliqué de devoir parler de tout le reste. »

Laurent Guyon : « Juste quelques chiffres. Ce qui est intéressant, c'est le chiffre à l'heure actuelle et la tendance par rapport au passé et vers le futur. Par rapport au passé, dans les années 2000, la norme européenne des NOx était de 400 mg/Nm³. Elle est passée aujourd'hui à 200 mg/Nm³. Et demain, en décembre 2023, la norme européenne, appelée les BREF, va passer à 150 mg/Nm³. Cette norme va être amenée à diminuer dans les années futures. Chaque fois qu'il y a un projet de rénovation ou de construction, le préfet n'impose pas d'être à 150 mg/Nm³ mais anticipe la durée des travaux et impose d'être beaucoup plus bas. C'est la raison pour laquelle toutes les grosses UVE de France, qui ont été rénovées récemment, ne sont pas à 150 mais à 80. Demain, si nous partons sur la solution 2 ou 3, le préfet va nous dire « vous allez faire une usine ultra moderne et votre norme ce ne sera pas 150 mais 40 ou 50 ». Le préfet nous a déjà dit qu'il allait nous imposer 40. Donc en fonction du choix qui sera fait, l'objectif ce n'est pas 150 ou 80 mais ce sera 50. Gardons bien cette tendance en tête. »

Intervention dans la salle : « Mais est-ce que c'est normal que les autres usines d'incinération soient construites au sein d'habitations ? »

Laurent Guyon : « Oui, c'est souvent le cas. Dans l'atelier n°2 sur la réduction de la production de déchets, l'expert présent de l'ORDECO a bien dit que, pour des raisons qui relèvent à la fois de l'optimisation de la collecte des déchets et de l'économie circulaire de ce que l'on peut faire de l'énergie produite, les UVE elles sont au cœur de la densité de population. »

Intervention dans la salle : « Pas à Bessières. »

Laurent Guyon : « Non pas à Bessières car c'est une UVE qui date des années 2000. Mais je voulais aussi dire que parmi toutes les données qui sont disponibles, il y a la carte ATMO évoquée lors de l'atelier sur la qualité de l'air, qui montre le volume total de pollution pour les NOx. Celle-ci est complètement corrélée aux voies de circulation et c'est normal parce que la production de NOx vient à 76% de la circulation, 35% du résidentiel et 4% de l'industrie, et en particulier notre UVE. Mais vous souhaitiez une carte sur les dispersions donc c'est ce que nous vous avons montré ce soir. »

Intervention dans la salle : « Vous avez évoqué la solution de la reconstruction mais elle serait où ? »

Laurent Guyon : « Aujourd'hui, nous sommes au début d'un processus qui va être long. Nous sommes dans la phase de concertation préalable. Au regard des enjeux, de la production de déchets, de ce que nous avons entendu, quelle est la décision que nous allons pouvoir prendre ? Grâce à tout ce qui a été dit, la décision va pouvoir être nourrie. Au moment où la décision se prendra, ce sera le point de départ. À partir de ce point de départ, nous allons continuer à concerter parce qu'une fois que nous aurons pris la décision, il faudra construire un projet que nous serons obligés de présenter à l'enquête publique. Celle-ci nous obligera à prouver que nous avons examiné au minimum 3 sites ou plus. Aujourd'hui, le travail effectué est juste un travail de survol : quels sont les indicateurs qu'il faut respecter pour pouvoir positionner une UVE comme celle-ci ? Nous avons besoin d'une taille minimum, de respecter les contraintes du PLU, d'une maîtrise foncière par la puissance publique, d'être proche du réseau de chaleur et proche des grands axes de routier... Nous avons passé au filtre de cette dizaine de critères une vingtaine de terrains. Nous avons fait le travail et il est en ligne sur le site de la concertation. Mais ce n'est qu'une première approche, tant que nous n'avons pas de projet défini. »

Intervention dans la salle : « Et comment ça se fait qu'il n'y ait aucun terrain qui matche ? Sur le tableau qui est publié, il y en a 0. »

Laurent Guyon : « Parmi les critères, il y a des critères qui sont discriminants, c'est-à-dire qui ne permettent pas, et d'autres qui ne sont pas optimaux mais qui n'empêchent pas que l'on pousse l'étude jusqu'au bout. Et aujourd'hui, nous n'avons pas poussé l'étude jusqu'au bout puisque nous n'avons pas de projet. »

Intervention dans la salle : « Est-ce qu'il y un lien entre les dispersions et les odeurs que nous percevons le matin ? »

Bernard Mellac : « C'est une bonne question et c'est difficile d'y répondre parce qu'effectivement ici on mesure des polluants. Alors à quoi correspondent ces odeurs ? Des fois on met en places des jurys de nez, c'est une procédure parallèle. Par exemple, même s'il y a des mauvaises odeurs, quand vous sortez un fromage dans votre cuisine, cela ne veut pas forcément dire qu'il y a des polluants dans votre cuisine. »

Karine Fragonas : « Pour répondre, le seul lien, et encore parce que ce n'est pas par rapport aux retombées mais par rapport à la position de l'usine, ce serait la rose des vents, c'est-à-dire les vents dominants qui sont plutôt est/ouest. »

Intervention dans la salle : « Je voulais poser une question sur les choix proposés. Je suis étonnée de ce choix n°3 qui n'en n'est pas un et qui dit que l'on ne fait rien. Je me demande même si au niveau du débat public, un tel choix peut être proposé comme un choix parce que cela ne résout rien. La 2^{ème} question c'est que vous dites « une usine comme celle-ci » mais est-ce qu'elle doit être comme celle-ci ? La question du volume des déchets est quand même très importante. C'est aussi une question de politique publique qui doit mener une volonté forte de réduction des déchets. Les nuisances de l'usine sont-elles proportionnelles au volume de déchets traités ? Surtout que l'UVE du Mirail va chercher des déchets loin, qui arrivent des départements extérieurs. Est-ce qu'aujourd'hui c'est le souhait que nous avons tous, collectivement ? Il y a aussi la question de son emplacement, si c'est pour aller mettre du bleu ailleurs, je ne suis pas forcément pour non plus. »

Isabelle Barthe : « C'est une question très importante que vous posez Madame. En fait, quand nous faisons une concertation sur un projet industriel de cette importance-là, l'hypothèse zéro est une obligation du code de l'environnement. C'est-à-dire que nous partons de la question de l'opportunité. Et l'opportunité, c'est faire ou ne pas faire. Donc la solution zéro correspond à ne pas faire. C'est des hypothèses qu'il faut pousser jusqu'au bout, et d'ailleurs certains contributeurs ont reproché à Decoset de ne pas avoir poussé le raisonnement jusqu'au bout de cette hypothèse. Ensuite, la question que vous posez sur le dimensionnement optimum de l'usine, elle est bien au cœur de la concertation puisque c'est une question que nous, nous avons demandé à Decoset de mettre sur la table. Cela pose deux questions essentielles : la question des politiques de réduction des déchets à la source, cela concerne Decoset mais aussi de ses collectivités adhérentes, et également la question du périmètre d'acheminement des déchets. Ces deux questions, au cœur de la concertation, ont déjà été débattues. Et vous avez raison, nous ne pouvons pas traiter l'un sans l'autre. »

Vincent Terrail-Novès : « Bonsoir Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir excuser mon retard, même si finalement dans chacune des réunions nous sommes assez vite remis dans le bain parce que les questions sont légitimes et nous les retrouvons à tous les niveaux et sur tous les ateliers et réunions. En tant que Président de Decoset, effectivement la question qui nous est posée sur le calibrage éventuel d'une future usine dépend bien sûr des politiques publiques qui sont mises en œuvre dans chacune des collectivités, que l'on appelle EPCI, qui sont adhérentes et extérieures. Dans le dossier de concertation, nous avons fait des projections de tonnages en regardant les politiques publiques qui étaient mises en place dans les EPCI afin d'essayer de les corréliser avec les augmentations de la population qui ont été établies par l'INSEE. Et donc, lorsque nous avons croisé à la fois ces politiques publiques de prévention, avec deux niveaux de prévention qui ont été proposés, et l'augmentation de la population, nous avons obtenu une projection de tonnages. Nous avons dû nous baser sur des données objectives fournies par les EPCI, qui sont nos clients. Nous préférierions qu'il n'y ait pas de déchets produits, cela enlèverait une grande partie des problèmes que nous avons aujourd'hui à résoudre. Nous ne sommes pas actionnaires de Véolia, nous n'avons pas d'intérêt à produire beaucoup de déchets et à en incinérer. Le meilleur des mondes, pour nous en tant que citoyen et comme pour vous, ce serait un monde où l'on ne produit pas de déchets. Mais nous en produisons et on nous demande de les traiter. Concernant les autres territoires, cela a aussi été mis dans le dossier. Nous avons un département qui est les Hautes-Pyrénées qui vient chez nous et qui n'est pas membre de Decoset. Nous les avons invités lors de la réunion n°2 afin de leur demander la raison pour laquelle ils viennent chez nous et quel est leur plan. La réalité c'est que sur leur territoire, ils avaient un projet de création d'une UVE qui n'a jamais pu voir le jour. Mais disons-le clairement, personne n'en veut mais les jours où il y a des mouvements de grèves et que les ordures ménagères s'accumulent devant chez soi, les gens appellent et nous disent « mais qu'est-ce que vous faites de nos déchets ? ». Donc les seuls moments où les gens s'intéressent à leurs déchets, c'est quand ils doivent les garder, qu'ils doivent les réduire ou quand, comme vous, on habite à proximité de l'UVE. Mais nous sommes d'accord, les gens n'en veulent pas. Sauf que nous, on nous demande de traiter ce que nous produisons collectivement et ce que l'on nous amène. Donc notre responsabilité elle est d'essayer de trouver un site pour pouvoir les incinérer. Mais pour revenir à votre question, d'autres départements n'y sont pas parvenus. Ce qui est assez étonnant, c'est que nous nous sommes tournés vers le Muretain en leur disant « si vous avez des terrains, dites-le-nous », nous nous sommes tournés vers tout le monde mais pas de réponse. Ils n'ont donc pas l'UVE qui serait nécessaire pour traiter leurs déchets et en plus la loi va leur imposer, comme partout en France, de réduire de 50% l'enfouissement. C'est-à-dire que leurs problématiques à eux vont croître. Donc ils viennent chez nous car ils n'ont pas d'autres exutoires. Est-ce qu'il faut qu'ils continuent à venir ? Nous, nous n'avons pas donné de réponses là-dessus. Il leur appartiendra de trouver des solutions. Mais au titre, de la solidarité territoriale, ils sont venus lors d'une réunion pour exprimer leurs positions et expliquer quelles étaient leurs problématiques. Sur la question de la localité du terrain, je pense avoir répondu à la question. La problématique

à laquelle nous nous heurtons, et c'est la raison aussi pour laquelle les dernières reconstructions d'équipements ont été faites en grande majorité sur les sites déjà exploitées, c'est la problématique à trouver du foncier, qui est une véritable question et qui n'accueille pas l'approbation des élus. Ils sont les premiers à mettre en conformité leur plan local d'urbanisme pour de tels équipements, c'est une réalité à laquelle nous sommes confrontés. C'est la raison pour laquelle, nous avons identifié quelques terrains et nous pousserons la réflexion un peu plus loin, mais nous avons aussi indiqué qu'une reconstruction sur le site existant était possible. »

Intervention dans la salle : « J'ai regardé les trois propositions qui sont faites. Quand on regarde les montants, je vois 139 millions et 166 millions, et la reconstruction c'est 330 millions. Alors moi je suis contribuable, c'est de l'argent publique. On se dit que c'est peut-être mieux la reconstruction sauf que vous dites que si on reconstruit, on reconstruit selon des normes applicables dans quelques temps. Je voudrais savoir si dans ces normes-là, vous avez pris en compte, dans la pollution et dans les critères énumérés tout à l'heure, les rotations des camions qui amèneront les déchets dans cette usine ? Je ne suis pas contre d'un point de vue solidaire d'accueillir les déchets des départements voisins, mais sur le plan de la pollution, cela me pose des questions. »

Vincent Terrail-Novès : « Il n'a jamais été question d'accueillir tous les déchets de tous les départements voisins. »

Intervention dans la salle : « Je suis désolé je vous coupe mais on voit régulièrement des camions de Castelnaudary, si je ne m'abuse c'est l'Aude, et de Montauban, ce n'est pas la Haute-Garonne. Et régulièrement on voit des camions comme ça. Véolia ils collectent partout et ils viennent ici, y compris les déchets contaminés de tous les hôpitaux et établissements de santé. Combien brûlent des milliers de tonnes là au Mirail et combien on en brûle à Bessières ? »

Vincent Terrail-Novès : « 290 000 tonnes au Mirail et 190 000 tonnes à Bessières. Vous voyez que ce n'est pas proportionnel, ils en prennent aussi beaucoup. »

Une personne dans la salle présente les chiffres du rapport de Zero Waste Toulouse sur les tonnages incinérés et les types de rejets. Elle pose la question de l'évolution de ces chiffres et d'un plan directeur pour réduire ces tonnages incinérés. Un participant rajoute que c'est 2 fois plus que le deuxième incinérateur de France en matière de rejets.

Laurent Guyon : « Premièrement, tous les chiffres que vous avez cités sont sur le site de la concertation et dans notre dossier de concertation. Effectivement, comme nous l'avons dit tout à l'heure, toutes les plus grosses usines des autres métropoles de France ont été rénovées. Les préfets ont donc abattu les obligations juridiques de rejets. Donc eux ils sont à 80 quand nous, nous sommes à 150. Si demain, nous choisissons la solution de rénovation ou de reconstruction, notre préfet nous obligera à être à 50. Donc d'ici quelques années, nous pourrions nous prévaloir d'être champion de France. Mais nous serons champions de rien du tout, nous serons juste la dernière usine à être rénovée. Et l'usine qui interviendra dans 25 ans qui sera rénovée, elle ne sera pas à 50, elle sera à 25. C'est la prime à celui qui a rénové en dernier. Donc effectivement, notre usine est vieillissante et c'est aujourd'hui que l'on se pose la question de son avenir. Nous sommes les plus mauvais de France, c'est factuellement vrai. Mais demain, quand l'usine sera rénovée ou reconstruite, nous serons les premiers de France. Le préfet, quand il impose des rejets, il va toujours viser plus bas que la réglementation car il anticipe. »

Bernard Mellac : « Sur la question des camions, effectivement plus il y a de camions, plus cela pollue. Mais si nous déplaçons le site, nous devons quand même créer un centre de transfert et déplacer des camions. Si demain, nous continuons d'accepter le SMTD65, une des propositions qui pourra être faite est de demander en contrepartie, qu'ils travaillent sur leur flotte de transports, trouver un moyen qui soit différent. »

Intervention dans la salle : « Si nous devons reconstruire aujourd'hui cette usine telle qu'elle est, sur le site actuel, est-ce que ce serait possible ? Est-ce que nous aurions le droit ? »

Laurent Guyon : « *Le PLU dit oui, la maîtrise foncière dit oui, les voies de dessertes disent oui. Mais pour qu'une usine comme cela puisse fonctionner, il faut que le préfet nous donne une autorisation qui ne sera donnée qu'au terme d'une enquête publique. C'est un processus long durant lequel vous serez associés. Il y aura une poursuite de cette concertation jusqu'à l'enquête publique. Dans l'enquête publique, le public est associé. A l'issue de cette enquête, le préfet prend un arrêté : il dit oui ou il dit non.* »

Isabelle Barthe : « *Je voudrais apporter une précision. Le processus est effectivement long, cela s'appelle la démocratie environnementale. A l'issue de cette première phase de concertation, que l'on appelle la concertation préalable, nous les garants nous allons remettre un bilan avec tout ce qu'il s'est dit durant cette concertation. Sur ce bilan, Decoset va devoir argumenter quelle décision il prend et comment il la justifie. Nous, nous allons répondre à cela et la CNDP en séance plénière va dire si ces justifications sont suffisantes ou pas. Si ce n'est pas le cas, ils devront revoir leur copie. Ensuite si le projet se poursuit, il y aura une 2^{ème} phase de concertation, que l'on appelle la concertation de suivi, où il y aura à nouveau des garants qui accompagneront la concertation jusqu'à la phase d'enquête publique. L'enquête publique, c'est le dernier moment pour le public de se prononcer avant que le préfet dise « j'autorise ou je n'autorise pas ». Dans le cadre d'une concertation, les garants ne donnent pas leur avis sur le sujet mais pour l'enquête publique, la commission d'enquête donne un avis. Une fois que le préfet a donné son autorisation, vous avez encore une dernière phase où vous pouvez vous prononcer, qui est la phase de recours administratif. Donc cela peut paraître un peu long pour la maîtrise d'ouvrage mais il n'empêche que les droits du public sont conservés tout au long de ce processus. Dans les différentes phases, le projet est de plus en plus défini et cela veut dire aussi qu'il y a des études de plus en plus précises, notamment les études d'impact environnemental qui aujourd'hui n'existe pas puisqu'il n'y a que des études préalables.* »

Vincent Terrail-Novès : « *J'aimerais juste préciser quelque chose Mme la garante car nous ne le disons pas assez et c'est notre faute. C'est que nous sommes ici en train de discuter d'une opportunité d'une reconstruction sur un équipement qui serait tout de même beaucoup moins polluant qu'aujourd'hui. Et nous sommes dans le cadre d'une concertation et d'une réflexion. Nous aurions pu engager Decoset d'emblée et directement sur un processus qui aurait été autre. C'est-à-dire que nous faisons dès à présent 46 M d'euros d'investissement pour abaisser nos NOx à un certain niveau. Nous aurions donc pu aller plus loin d'emblée en mettant plus de 46 M d'euros et en baissant davantage les NOx. Sauf que si nous faisons cela, nous allions au-delà de la période transitoire pour un amortissement de l'investissement et de l'équipement, et donc l'avenir de l'incinérateur était scellé de fait. Donc je veux quand même préciser que les choix que nous avons faits, nous les avons fait justement pour qu'il y ait une discussion, pour que toutes les hypothèses soient mises sur la table et pour qu'un maximum de personnes puissent être associées à ce débat et au futur choix. Cela ne veut pas dire que le choix contentera tout le monde mais au moins les choix que nous avons faits font qu'aujourd'hui nous pouvons débattre de l'avenir de l'incinérateur grâce à la solution transitoire « minimale » que nous avons décidé de faire. Parce que si nous étions allés plus loin en investissement, c'était faisable techniquement et financièrement, l'amortissement nécessitait que derrière l'avenir était tout vu, avec peut-être quelque chose de beaucoup moins performant qu'un outil nouvelle génération très performant.* »

Intervention de la salle : « *Avant de donner son avis, est-ce que le préfet est obligé de passer par une enquête sanitaire ou autre ? Parce qu'on parle d'opportunités par rapport au PLU, au trafic mais est-ce que le côté sanitaire va être questionné ?* »

Bernard Mellac : « *Dans le dossier appelé « Dossier d'autorisation à exploiter », il y a tous un tas de volets, dont un volet sanitaire qui sera étudié et remis au préfet. Il étudiera les éléments apportés et en fonction de ces derniers conclura sur la faisabilité du projet.* »

Intervention de la salle : « *Nous sommes en train de parler de l'incinérateur mais je pense qu'il faudrait aussi commencer par parler du tri. Nous par exemple, à St-Simon, nous avons les poubelles bleues. Avant ils passaient deux fois par semaine, maintenant ils ne passent plus qu'une fois. Résultat des courses, tout ce que l'on ne peut pas mettre dans la poubelle bleue parce qu'elle est pleine part dans l'autre. Ensuite, pour avoir habité très longtemps vers chez M. Vincent Terrail-Novès, au bout de trois ans quand ma maison a été construite, je n'ai pas*

eu à nettoyer mes tuiles parce qu'elles étaient noires, sales et pleines de lichens. La pollution redescend, elle est visible parce qu'elle est sur les toitures mais elle est aussi au sol. »

Vincent Terrail-Novès : *« Par rapport à Balma, nous sommes une commune qui est longée par le périphérique, sans mur antibruit, avec un aérodrome au-dessus de nos têtes et demain comme d'autres, nous allons accueillir la ZFE. Donc les camions qui sont exclus du périphérique intérieur vont passer par le périphérique extérieur à proximité de Balma. Malheureusement la pollution ici, avec des vents dominants qui sont d'est ou d'ouest, s'éparpille très vite. Une nouvelle fois, Dominique Tilak, qui est la directrice d'ATMO Occitanie, le dit : au voisinage de l'usine, il y a de la pollution mais qui est la même pollution que sur fond urbain. Donc si nous devons faire des efforts, c'est effectivement sur la circulation automobile. »*

Intervention de la salle : *« Mais sur la question du tri, je triais beaucoup plus et beaucoup mieux quand j'habitais de l'autre côté de Toulouse qu'ici. Est-ce qu'il n'y a pas aussi une prise de conscience de la mairie de Toulouse ou une politique de tri qui doit être plus forte ? »*

Vincent Terrail-Novès : *« Le tri, je fais une parenthèse, si vous avez des bacs trop petits, il faut le signaler et la métropole vous les change gratuitement. Vous aurez l'occasion d'adapter la taille de vos bacs prochainement, puisqu'au 1^{er} janvier 2023 l'extension des consignes de tri s'applique à tout le territoire de la métropole sur des bacs qui sont jaunes, tels que la loi les a choisis. Nous allons donc prendre rendez-vous avec vous pour placer sur vos couvercles des stickers jaunes, qui vont rappeler les consignes de tri, pour éviter de changer et de jeter vos bacs, et générer des déchets. La consigne de tri s'étend à tous les emballages en plastique, nous allons forcément augmenter le volume, au détriment des ordures ménagères résiduelles. Je pense que ce sera une bonne occasion d'adapter la taille de vos bacs. Mais pas forcément le nombre de passages pour la collecte parce que c'est paradoxal : tout à l'heure vous critiquiez le nombre de camions et les émissions de gaz à effet de serre, et maintenant vous me demandez plus de passages pour ramasser des déchets, qui ne sont pas putrescibles et qui donc ne génèrent pas d'odeur et de nuisances. Donc je vous le dis, nous ne reviendrons pas sur une augmentation de la fréquence. Nous augmenterons plutôt la taille du bac. »*

Intervention de la salle : *« Est-ce que vous avez cherché un site près d'une voie ferrée ? Ma deuxième question est plus un commentaire : est-ce que structurellement vous pourriez envisager d'arrêter de tout centraliser sur la métropole. Les écoles sont pleines, le transport impossible, le traitement des déchets impossible... Donc à un moment il faut créer des structures qui soient réparties dans l'espace. Et le 3^{ème} point : nous avons des normes mais aujourd'hui on préfère arroser des milliers de personnes avec beaucoup d'effluves plutôt que de répartir avec quelque chose qui pollue moins et où il y a moins d'habitants. »*

Vincent Terrail-Novès : *« Sur le terrain, je ne pense pas particulièrement parce que la voie ferrée à Toulouse est très très localisée. Sur la question de la centralité en métropole, je pense que c'est un débat qui dépasse notre discussion et du cadre de ce soir. On pourrait ajouter à votre réflexion que les gens qui sont éloignés des services, se plaignent d'être éloignés de services. Donc finalement personne n'est content... »*

Isabelle Barthe : *« Pour préciser par rapport à ce que vous avez dit, la concertation cela sert aussi à cela, à poser sur la table des idées toutes les idées, à les décortiquer et à regarder leur pertinence. Donc vos idées et vos solutions alternatives doivent être étudiées par Decoset. »*

Intervention de la salle : *« Ce soir j'avais demandé que des décideurs soient présents au niveau de la Région pour parler de la zone de chalandise. J'ai horreur de cela mais c'est ce qui est marqué dans tous les documents, y compris dans la dernière délibération qui parle de cela au niveau de la Région, puisqu'effectivement ils ont voté il y a 2/3 ans le fait que le Lot et l'Aveyron pourraient envoyer à la SETMI. La zone de chalandise est très importante puisque c'est avec cela que l'on est capable derrière de dire si on va faire un incinérateur comme aujourd'hui de 330 000 T, puisqu'on en brûle 285 000 T mais nous avons l'autorisation préfectorale d'aller jusqu'à 330 000 T. Lors de la réunion, où étaient présents des EPCI amis et voisins, il y avait un représentant du SMTD65 qui disait que cela leur convenait, bien que cela leur coûte cher parce qu'ils sont facturés 160 euros la*

tonne et que les camions font 1 million de km par an. Juste à côté de lui, il y avait un représentant de Trigone dans le Gers qui disait qu'il aimerait peut-être envoyer ses déchets chez nous. Donc vous dites qu'on parle de tout cela mais non, parce qu'en face de nous, on avait deux personnes qui disaient que c'est bien, que nous devons continuer à prendre leurs déchets. S'ils veulent, ils ont 10 ans pour construire un incinérateur, ils pourraient le faire. J'ai regardé bêtement une carte : Tarbes – Pau c'est 40 km. Et Tarbes – Toulouse c'est 150-160 km. Alors on va me dire que ce n'est pas la même région. C'est la raison pour laquelle j'aurai souhaité la présence d'un représentant de la région, pour qu'il nous explique pourquoi la région a décidé de récupérer les déchets de ces départements. J'ai très peur de cet objectif de réduction de 50% de l'enfouissement parce que si on regarde partout ailleurs, il y a beaucoup de gens qui enfouissent. Et les gens qui décident du périmètre, ce n'est ni Decoset ni la métropole, c'est la région et le préfet. Donc j'aurai aimé avoir leur avis là-dessus : est-ce qu'il est envisageable de dire au SMTD65 « je suis désolé ce sont vos ordures, vous avez 10 ans pour vous débrouiller avec ». »

Vincent Terrail-Novès : « C'est une proposition qu'il faut verser au bilan et au compte-rendu de la concertation, et qui derrière va nous permettre d'adapter notre offre et notre demande. Nous vous l'avons dit, nous n'avons aucun intérêt à alimenter en tonnages importants l'incinérateur. Certains nous ont dit « oui mais il y a un réseau de chaleur ». Effectivement, mais pour le réseau de chaleur nous avons d'autres solutions alternatives pour le faire tourner indépendamment de l'incinération des ordures ménagères. Nous pourrions doubler avec une chaufferie biomasse par exemple. Donc le réseau de chaleur ne conditionne pas l'incinération et la quantité d'ordures ménagères. Bien sûr, il faut une quantité minimale, dire le contraire serait faux. Nous ce que l'on veut c'est que nos ordures du territoire puissent être traitées. Mais c'est aussi, regarder en fonction de ce que demande la région, ce qu'il se passe pour d'autres. Nous n'avons pas lancé un appel d'offres en disant que nous lançons une concertation pour savoir qui serait intéressé pour venir. Par contre, nous avons jugé intéressant de les faire venir, pour qu'ils soient informés, qu'ils soient conscients aussi et qu'ils entendent les problématiques de notre territoire, notamment sur l'acceptabilité de faire venir ces déchets d'ailleurs. Derrière nous, nous déciderons en fonction du bilan de la concertation et de ce que nous jugerons comme capacité d'acceptabilité. Pour l'instant nous n'avons pas encore dit « oui ils peuvent toujours venir » ou « on veut en accueillir d'autres ». Concernant la région, quand nous avons rencontré la vice-présidente, nous n'avons pas senti une capacité à vouloir imposer quelque chose. »

Bernard Mellac : « Pour préciser, il y a le plan régional qui donne un territoire et des capacités. Et ensuite il y a l'arrêté préfectoral qui donne la zone de chalandise. Cette zone de chalandise, c'est un certain nombre de territoires qui sont identifiés mais cela ne veut pas dire que nous sommes obligés de les prendre. Si demain, le Lot veut venir chez nous, il n'y a aucune obligation pour nous d'accepter. »

Intervention dans la salle : « Soyons concrets, cela vous rapporte de l'argent qu'ils viennent. »

Bernard Mellac : « Alors, non cela ne nous rapporte pas d'argent. Cela réduit le coût. Ce n'est pas la même chose. Nous n'allons pas faire exprès de faire une usine énorme pour gagner de l'argent parce que nous ne gagnons pas d'argent. Par contre, nous dimensionnons un équipement pour qu'il coûte le moins possible. »

Intervention dans la salle : « Je me mets à votre place, je pense que cela ne doit pas être très évident de dimensionner sans savoir, à moins que je me trompe, ce que peuvent devenir nos déchets dans les 10, 15 ou 20 ans. J'ai peut-être une question bête mais j'aimerais savoir s'il existe des directives ou des plans au niveau local, régional, national pour essayer de réduire la quantité de déchets. Je constate que l'on remplit de plus en plus les poubelles mais ce n'est pas nous qui remplissons ces poubelles, ce sont les gens qui nous vendent la marchandise qui n'arrêtent pas d'augmenter les emballages. Une autre réflexion à faire qui est de toute autre nature. Je suis stupéfait de voir à quel taux de concertation vous en arrivez sur des sujets pareils, d'autant plus stupéfait quand je vois qu'il n'y a aucune concertation quand on veut mettre une antenne de 30 m de haut dans le cimetière de St-Simon. C'est positif. »

Vincent Terrail-Novès : « Oui effectivement il y a des plans et des objectifs qui sont fixés dans la loi aux collectivités territoriales de réduction des déchets à échéance 2030 et 2050. Nous avons une progression de pentes qui est parfaitement connue des collectivités et nous devons donc faire des efforts pour réduire. Il s'avère que nous réduisons moins vite que ce qu'il faudrait, je parle essentiellement pour Toulouse Métropole. Il y a le premier

sujet sur l'incinération : il faut réduire le volume d'incinération par rapport au réemploi, au tri, à la réutilisation et par rapport à la réduction des rejets dans l'atmosphère. Et puis il y a tout le reste. Ce qui est imposé dans la loi, ce n'est pas que de transférer les déchets d'une poubelle à l'autre en triant mais c'est aussi réduire le volume de déchets total. Cela comprend la production de déchets verts, l'électroménager... Toulouse Métropole travaille donc pour atteindre plus rapidement les objectifs. Quand nous avons pris les hypothèses de travail, nous avons regardé la conformité avec la loi AGECE et nous nous sommes tournés vers les différentes collectivités pour voir quelles progressions elles prévoyaient par rapport à ce qu'impose la loi. »

Karine Fragonas : *« Sur les DASRI, les déchets d'activités de soins de nos hôpitaux, ils doivent être collectés à part car ils sont à risque infectieux. Cela permet donc d'éviter, lors du tri, que les agents se blessent ou se piquent. C'est pour cela que ces déchets nous arrivent de manière séparée à l'usine. Ils sont brûlés en même temps mais la spécificité c'est vraiment la collecte. Nous ne les mettons pas au tout-venant, ils sont triés à part dans des bacs qui sont lavés. Une fois qu'ils arrivent à l'usine, ils sont acheminés directement à la trémie du four et sont brûlés en même temps que les autres déchets, puisqu'une fois dans les fours il n'y a plus de risques pour les opérateurs. Ces déchets représentent 4 000 T sur les 284 000 T incinérés en 2021. »*

Vincent Terrail-Novès : *« Le périmètre n'est pas le même et nous avons une spécificité, un savoir-faire sur cet incinérateur avec un circuit à part. C'est pourquoi cela ne se fait pas sur tous les incinérateurs. Il y a toute une chaîne mécanisée qui les amène au four avec la décontamination sur place des bacs. »*

Bernard Mellac : *« Il y a très peu d'installations qui sont capables de les recevoir. Il y en avait à Montauban il y a encore quelques années mais c'est fini. Il n'y a plus que Toulouse qui peut traiter ces déchets-là. »*

Intervention dans la salle : *« 1^{ère} question : les personnes qui collectent nos déchets avec les camions, est-ce qu'ils dépendent de l'usine ou de la mairie ? (Réponse de Decoset : Non, ils dépendent de Toulouse Métropole). Je tiens à les remercier parce que souvent ils disent qu'il y a de tout et n'importe quoi dans la poubelle de tri. Ceux qui travaillent dans les déchèteries, est-ce que ce sont vos agents ou ceux de la mairie ? (Réponse de Decoset : Oui, ils dépendent de Decoset). Autre question, j'avais un problème avec les mâchefers qui devaient être bâchés il y a quelques années. Est-ce que cela peut être fait rapidement pour diminuer la pollution ?*

Bernard Mellac : *« Alors non, nous n'allons pas bâcher les mâchefers. En revanche, la problématique des mâchefers, ce sont les poussières que cela génère au moment des manipulations et de la circulation des véhicules. Nous sommes donc en train d'étudier une solution qui permettrait de limiter ces poussières au maximum. Ces mâchefers sont stockés pour être maturés avant d'être utilisés en sous-couche routière. Et il y a une réflexion aujourd'hui à délocaliser cette activité-là. »*

Intervention dans la salle : *« Il faut combien de temps pour en avoir du stock, avant qu'ils soient envoyés ailleurs ? »*

Karine Fragonas : *« Pour bien comprendre, nous incinérons les déchets dans un four et les mâchefers, ce sont ce que nous récupérons, c'est-à-dire les imbrûlés comme les cendres dans votre cheminée. Cela représente 20% du tonnage entrant, soit plus de 50 000 T par an, donc c'est quand même significatif. La production est tout au long de l'année. En revanche, nous enlevons tous les fers, nous les traitons puis ils sont envoyés dans le camembert, la zone de stockage. Il y a ensuite un processus de maturation, c'est-à-dire qu'on doit les laisser se compacter et prendre des caractéristiques pour pouvoir ensuite être utilisés en sous-couche routière. Et donc là, pour répondre à votre question, tous les 6 mois ils sont évacués. Aujourd'hui dans le cadre de la mise aux normes des BREF, nous devons et nous réfléchissons à des solutions pour limiter les poussières. Nous sommes en train de faire des études de plusieurs systèmes. »*

Intervention dans la salle : *« Dans les déchèteries, nous avons des bennes où nous amenons nos déchets verts, nos ferrailles, nos bois. Mais là où je reste catastrophée, c'est la benne à brûler. On peut râler contre les gens qui*

gèrent, mais c'est aussi à nous, citoyens, de recycler nos objets et équipements. J'aimerais que le réemploi soit plus développé. Autre question, j'aimerais savoir la pollution de l'usine par rapport à la nappe phréatique. »

Laurent Guyon : « Pour répondre, deux éléments de réponse. Dans chacune de nos déchèteries, nous avons un lieu de réemploi. Souvent, c'est un conteneur maritime où les usagers ont la possibilité de déposer des objets encore en bon état et fonctionnel plutôt que de les jeter. Nous avons ainsi passé des conventions avec des acteurs du réemploi qui récupèrent les dons. Deuxième élément sur la nappe phréatique, nous avons actuellement en cours des contrôles. »

Bernard Mellac : « Vous pouvez retrouver dans les bilans annuels et mensuels les résultats des prélèvements qui sont faits. Effectivement, nous allons renforcer le suivi par d'autres piézomètres plus proches de la fosse et de l'installation. »

Intervention dans la salle : « Je reviens sur le point d'avant où l'on parlait du dimensionnement et du fait que vous regardiez les objectifs des EPCI. Sur le site de la concertation, il y a les PLPDMA mais pour Toulouse Métropole, il n'y a aucun indicateur sur où est-ce qu'ils en sont depuis 2018. Est-ce que vous avez des informations plus à jour ? »

Vincent Terrail-Novès : « Ce qui a été pris en compte pour Toulouse Métropole, c'est effectivement les objectifs futurs de réduction des déchets qui seront retranscrits dans le prochain PLPDMA sur lequel on commence déjà à travailler. C'est-à-dire que les objectifs qui ont été transmis à Decoset par Toulouse Métropole pour le dossier de concertation vont être repris dans le futur PLPDMA. Tous les objectifs de Toulouse Métropole en termes de réalisation sur le PLPDMA, vous les avez tous les ans dans le rapport annuel des déchets. Ce sont des données publiques. Nous pourrions ajouter ces rapports sur le site de la concertation. »

Intervention dans la salle : « Je voudrais poser quelques questions. J'ai l'intime conviction, quand je lis les rapports qui sont partagés dans le collectif de défense de St-Simon, que les dés sont jetés et que vous allez partir sur la reconstruction de l'usine existante. J'ai 70 ans, je pense que la majorité ici a le même âge que moi, et vu la pollution que nous subissons nous irons au cimetière à côté un peu plus vite et l'antenne de Bouygues nous permettra d'être connectés avec nos enfants et petits-enfants. J'aimerais savoir si vous partez sur la reconstruction de l'UVE existante, combien de temps cela va prendre ? Et les 285 000 T qui sont aujourd'hui traitées, où vont-elles aller ? »

Bernard Mellac : « Si le choix se fait sur une reconstruction, nous allons déplacer les mâchefers et du coup nous pourrions reconstruire l'usine à cet endroit-là, permettant de continuer à exploiter l'usine existante. Si nous partons sur une rénovation, nous serons bien obligés à un moment donné de fermer l'usine et de détourner les déchets. C'est le cas aussi pour la solution n°3 qui est le maintien de l'usine en l'état, il faudrait trouver des solutions pour traiter ces déchets ailleurs. Nous pourrions en envoyer une partie à Bessières mais tout ne pourra pas aller sur Bessières. Il faudra trouver d'autres exutoires. »

Intervention dans la salle : « Du coup le projet à 330 M d'euros pour la reconstruction, est-ce qu'il est dimensionné pour les mêmes 280 000 T ? »

Bernard Mellac : « Justement, dans le dossier de concertation, nous avons choisi de conserver le même périmètre. Mais il y a des choix politiques qui seront faits. Nous serons peut-être à 240 000 T ou 270 000 T. Mais encore une fois, le dimensionnement à 330 M d'euros, c'est une estimation de montant pour donner un ordre d'idée. »

Intervention dans la salle : « Mais est-ce que ce chiffre comprend les déchets des autres départements ou seulement ceux de la métropole ? »

Laurent Guyon : « Comme il fallait créer des hypothèses, nous sommes partis avec le même périmètre qu'aujourd'hui de 285 000 T. Sur ces 285 000 T, il y a uniquement 35 000 T qui viennent des Hautes-Pyrénées alors que le besoin des Hautes-Pyrénées et du Gers est de 100 000 T au total. Nous avons donc pris dans notre hypothèse exactement la même chose qu'ils envoient aujourd'hui. »

Intervention dans la salle : « Deux questions. Dans l'hypothèse où il y a effectivement reconstruction sur site, est-ce que les coûts intègrent les coûts environnementaux et économiques du transfert et du traitement des mâchefers par un partenaire ? Dans une activité précédente où j'étais, dans le milieu semi-industriel à l'école, nous avons parfois des quantités énormes de déchets à gérer mais nous ne passions pas par l'incinérateur de la SETMI. Est-ce qu'il est possible d'envisager dans le scénario de gestion de déchets, d'utiliser d'autres unités qui ont besoin de générer de la chaleur à vocation industrielle, autre que l'incinérateur ? »

Bernard Mellac : « La première question sur le coût des mâchefers, c'est quelque chose qui va être très rapidement identifié puisque cela fera sans doute partie de ce que nous allons déléguer à l'exploitant. Une installation de traitement de mâchefers, cela ne se crée pas comme cela. Il y a aussi des études d'impact environnemental, le volet sanitaire, le volet risques, etc. C'est une installation classée donc tout cela sera évalué. Quant à la 2^{ème} question sur le fait de créer des partenariats avec d'autres industriels, pourquoi pas. Aujourd'hui, il n'existe pas des installations capables de traiter les ordures ménagères sur notre secteur, je n'en connais pas. Mais demain, il pourrait y avoir des partenariats pour de la méthanisation ou pour d'autres modes de traitement. Pour la cimenterie, par exemple, cela pourrait être envisageable. La problématique est qu'ils brûlent à une température très élevée et du coup ils n'ont pas les mêmes modes de traitement des fumées. »

Intervention dans la salle : « Je voulais juste demander par rapport aux critères dont vous parliez pour le choix du site d'une nouvelle UVE, quelle est votre position sur la densification urbaine ? Est-ce que votre choix se porterait sur un site qui est plus densifié pour des questions de proximité et de facilité de ramassage par exemple, ou au contraire un site moins urbanisé de façon à éviter l'impact sanitaire ? Et ensuite, vous disiez que c'est le préfet qui signe les autorisations, est-ce qu'il aura le choix entre les trois solutions ou il devra seulement se positionner pour ou contre la solution que vous aurez retenue ? »

Bernard Mellac : « Pour les critères de choix du site, l'environnement urbain en fait partie. Mais nous allons surtout essayer de voir comment nous pouvons intégrer l'équipement dans son environnement urbain. Aujourd'hui, on parle toujours d'intégration architecturale mais il n'y a pas que cela. Il peut y avoir d'autres intérêts à avoir un site à proximité qui ne soit pas simplement destiné à brûler les déchets. Nous pouvons porter la réflexion à l'utilité de ce site dans son quartier, dans son environnement urbain. Il ne faut pas s'arrêter simplement à l'incinération des déchets. Ce n'est pas juste une question de densité de population. Concernant votre 2^{ème} question sur le choix du préfet, c'est une obligation du futur exploitant, quand il va déposer son dossier de demande d'exploiter, de comparer le site qu'il propose. Concrètement, si demain nous proposons le même site, sur l'emplacement des mâchefers dans le cadre d'une reconstruction, il faudra que l'on prouve que c'est le meilleur endroit pour construire l'usine, par rapport à d'autres sites identifiés. Le préfet s'attend à ce que cette étude soit poussée. »

Intervention dans la salle : « J'ai regardé le tableau des sites que vous avez analysés. Déjà sur la colonne de droite, il y a marqué « site non disponible » sur tous. Il y a marqué quelques fois « le PLU ne le permet pas ». Oui effectivement, heureusement qu'il n'y a que le PLU de Toulouse qui le permet sinon je ne vois pas comment l'usine aurait pu être construite ici. Mais nous sommes en train de refaire totalement le PLUIH version 2, puisqu'il a été annulé en 2021, donc je dirais que s'il faut changer pour 2030 le PLU, cela reste très faisable. Du coup il y a quand même des écueils dans ce que vous avez évalué. Souvent, il est noté que c'est embêtant car il y a des zones pavillonnaires et des logements à proximité. Mais il y a quoi ici ? Il y a 550 logements Vinci juste à côté du collège. Un peu plus loin, vous avez la nouvelle école qui va se construire bientôt. Donc quand vous marquez que pour tel site c'est gênant parce qu'il y a des zones d'habitation autour, comptez là actuellement combien il y a d'habitants sous les fumées. Nous en revenons toujours à une chose à la fin, personne n'en veut chez lui ce qui veut peut-être dire que cela apporte des désagréments. »

Laurent Guyon : « Je vais vous citer un exemple qui a donné lieu à une concertation : c'est le métro d'Orléans dans les années 2000. Les gens n'en voulaient pas et puis quand le tramway s'est construit, les plus-values immobilières se sont envolées. Je répondais juste à l'élément qui dit « si la population n'en veut pas, c'est que c'est mauvais ». Et bien un tramway c'est très bon et pour plein de raisons. »

Intervention dans la salle : « Nous avons deux bacs, un bac bleu pour le tri et un bac où l'on met tout et n'importe quoi. Il y a des communes en France, où il y a un 3^{ème} bac pour les déchets alimentaires. Est-ce que cela pourrait être mis en place ? »

Vincent Terrail-Novès : « Là où on peut faire le lien entre la question et l'incinérateur, c'est que tout ce qui sort des ordures ménagères, c'est autant de moins qu'il y a à incinérer. La question est une bonne question puisque nous travaillons pour le 1^{er} janvier 2024 à la mise en œuvre de la collecte des biodéchets. Ce ne sera pas une collecte en porte à porte mais des solutions qui permettront de sortir les déchets alimentaires de nos ordures ménagères via des composteurs, qui sont déjà à votre disposition à des prix plus bas que dans la grande distribution et nous travaillons d'ailleurs sur une éventuelle gratuité des composteurs, ou via des points d'apports volontaires. Nous allons lancer une phase de test cet été à Blagnac qui a un habitat très mixte, à la fois pavillonnaire et collectif. Nous travaillons aussi sur le déploiement des composteurs en pied d'immeuble, en lien avec les syndicats. Mais il faut à tout prix la participation des gens parce que comme vous le savez dans un composteur on n'y met pas n'importe quoi. »

Intervention dans la salle : « Donc pour conclure, nous n'avons pas besoin d'une grosse usine mais d'une petite usine comme nous allons diminuer les ordures ménagères. »

Vincent Terrail-Novès : « Vous avez raison, et d'ailleurs l'hypothèse, qui est présentée dans le dossier de concertation, est une hypothèse sur laquelle la production de déchets par habitant baisse. Mais elle est corrélée aussi au nombre d'habitants qui augmente. »

Intervention dans la salle : « Dans tous les cas, il y a une phase intermédiaire pour mettre à niveau réglementairement l'usine, qui va durer un certain temps. Est-ce que dans le même temps il est prévu de faire évoluer les éléments de mesure ? Je précise pourquoi : j'ai été un peu curieux et je suis allé voir les mesures ATMO. Première interrogation, la seule chose que j'ai trouvée en libre téléchargement ce sont les données de mesures des particules de moins de 10 microns. Les NOx et les particules de moins de 2,5 microns ne sont pas disponibles. Deuxième point : les sondes ont été positionnées d'après une modélisation des dispersions. Ce n'est qu'une modélisation. Quel est le retour d'expériences sur la validité de ce positionnement en comparatif à autre chose ? Si on mettait une sonde ailleurs, est-ce que nous n'aurions pas autre chose ? »

Karine Fragonas : « Oui, nous n'attendons pas la nouvelle usine ou la rénovation pour faire avancer cette question, puisque cela nous laisse 10 ans. Et nous pouvons faire des choses pendant 10 ans sur cette usine. Nous sommes donc en train de faire le programme des travaux de 46 M d'euros pour abaisser les seuils, et pas que sur les NOx. Pour les retombées, lors de l'atelier avec ATMO Occitanie, nous avons eu ce sujet de pouvoir faire évoluer le dispositif et nous y sommes tout à fait favorables. En plus de cela, afin de compléter le dispositif de surveillance des polluants atmosphériques dans l'environnement de l'incinérateur, ATMO Occitanie réalisera en 2022, des mesures mensuelles par échantillonneurs passifs du dioxyde d'azote au niveau des deux stations des mesures. Jusqu'à présent, nous faisons les métaux et les particules fines parce que c'était les deux principaux éléments représentatifs de l'impact de l'usine. Nous avons donc demandé de compléter le dispositif afin de pouvoir mesurer sur les stations l'impact des dioxydes d'azote dès cette année. »

Vincent Terrail-Novès : « Sur toutes ces questions liées à la qualité de l'air, nous vous invitons à visionner l'intervention et la présentation de Dominique Tilak d'ATMO Occitanie lors de l'atelier n°1. Vous retrouverez toutes les données et les analyses. Sur la question de ces rejets, il y a eu au début de la concertation, un rapport de Zero Waste qui va dans le sens de ce qu'ils défendent, qui est à la base la production de zéro déchet en privilégiant le vrac ou le réemploi. Ils ont mis en avant les forts rejets de cet incinérateur liés à son âge et la

conclusion était que finalement cette notion de rejets importants de l'incinérateur le plus polluant de France était quelque chose qu'ils avaient voulu mettre en avant même si cela ne représentait pas de risques sanitaires. Cela leur servait à aller dans le sens de la réduction des déchets. »

Intervention dans la salle : « *Combien de temps pour construire quelque chose de neuf, avec les nuisances que cela va apporter (les camions, les matériaux...) ? Combien de temps la rénovation ? »*

Bernard Mellac : « *Sur une reconstruction ou une rénovation, nous sommes sur une échéance à 2032. Il faut savoir que pour reconstruire une usine il faut 2 ans et demi de travaux mais il y a des délais administratifs, de concertation, d'études d'impacts... Sur une rénovation, les travaux peuvent durer 4 ans car il faut travailler ligne par ligne. Un point important aussi sur la qualité de l'air dans le rapport ATMO sur l'évaluation de la qualité de l'air dans l'environnement de la SETMI en 2021, nous voyons très bien le parallèle entre les deux stations proches de la SETMI et d'autres stations très éloignées de l'usine d'incinération. Nous avons les mêmes courbes sur les autres stations qui sont ailleurs donc la problématique elle est réellement sur la circulation, même si nous devons réduire évidemment les émissions de l'usine.*

Intervention dans la salle : « *Pour en revenir aux mâchefers, vous passez un contrat avec un transporteur, il doit y avoir un cahier des charges à respecter. Moi ce qui m'étonne, c'est que vous parlez de poussières. Donc au niveau du chargement, je veux bien croire que le transfert de ce camembert dans la benne crée de la poussière mais après dans le code des transports, le camion doit être bâché. »*

Karine Fragonas : « *Oui bien sûr. C'est notre délégataire qui a le contrat mais nous sommes l'autorité déléguante, nous sommes donc là pour veiller que ce soit strictement respecté. Donc ils partent bâcher, bien entendu. C'est surtout au voisinage de l'usine qu'il faut effectivement que nous œuvrions quand les camions viennent charger pour diminuer les émissions de poussières sur l'usine d'abord et éviter le risque de dispersion. »*

Intervention dans la salle : « *C'est dommage quand même parce que j'ai regardé dans les vieilles commissions, cela a été demandé très souvent par les riverains de couvrir ce camembert. La réponse qui avait été donnée à l'époque par l'exploitant c'était que ça coûtait trop cher. Qu'est-ce qui empêche qu'il soit couvert ? »*

Bernard Mellac : « *Pour des raisons à la fois techniques et financières, s'il n'y avait pas de limites financières, nous pourrions tout faire. Structuellement ce n'est pas facile. Le moment où il y a le plus d'envol de mâchefers, c'est au moment des manipulations quand nous chargeons les camions et que les camions circulent. Ce n'est pas systématiquement. Le fait de couvrir ne résoudra donc pas ce problème. Maintenant, les mâchefers sont très souvent délocalisés et sont placés sur d'autres sites. »*

Intervention dans la salle : « *Et si cela se faisait par aspiration ? »*

Bernard Mellac : « *Cela ne va pas être très facile car c'est assez solide. »*

Intervention dans la salle : « *Les mâchefers, qu'est-ce qu'ils contiennent ? »*

Bernard Mellac : « *Tout d'abord, nous enlevons tous les ferreux et non ferreux qui sont extraits des mâchefers. Il y a des analyses qui sont faites sur ces derniers et si nous les laissons justement dans le camembert, c'est pour qu'ils se stabilisent et deviennent inertes. La difficulté que nous avons avec ces mâchefers et la raison pour laquelle nous les utilisons en sous-couche routière dans des conditions bien particulières, c'est qu'il y a un risque de lixiviation des mâchefers. C'est-à-dire le risque que les mâchefers soient lessivés avec l'eau de pluie, ce qui peut générer une pollution. »*

Intervention dans la salle : « Les métaux lourds ils ne mûrent pas, ils sont toujours dans les mâchefers. On les cache sous le tapis dans les routes. Mais en tout état de cause, sur l'usine, ils sont lavés et donc ils viennent forcément polluer aussi les sols. »

Bernard Mellac : « Les eaux de pluie du site sont collectées et traitées avant d'être soit rejetées soit réutilisées dans le process. »

Karine Fragonas : « Effectivement, les eaux de pluie sont récupérées dans un bassin étanche et sont conduites vers une station d'épuration de l'usine, in situ. Et les mâchefers, une fois qu'ils sortent de cet endroit préservé, il y a des tests de lixiviation qui sont réalisés et s'ils sont positifs, c'est-à-dire si les mâchefers ne dégagent pas des métaux, ils peuvent être utilisés en sous-couche routière. Si au bout de 6 mois, les mâchefers ne sont toujours pas inertes, ils ne sont pas réutilisés et sont réorientés vers un centre d'enfouissement. »

Intervention dans la salle : « Sur le site de la Saudrune, il y a pourtant une couverture extérieure qui est sur la zone de maturation. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen d'installer la même structure ? »

Bernard Mellac : « Leur zone de maturation est plus petite et ils n'ont pas la même contrainte je dirais de répartition des mâchefers au fur et à mesure qu'ils arrivent. Nous, nous avons un système qui est mobile et qui avance au fur et à mesure de l'exploitation, ce qui nous permet de savoir quand est-ce que nous avons déposé le mâchefer à tel endroit. Malgré tout, nous avons étudié la possibilité de couvrir cette zone. Il y a très peu d'entreprises seraient intéressées car cela veut dire qu'il faut reconstruire une structure autour de la structure. C'est faisable mais c'est très compliqué techniquement à faire et du coup c'est très cher. »

Intervention dans la salle : « Dans les déchèteries, il y a des bennes « tout-venant », où est-ce qu'ils vont ? »

Bernard Mellac : « Il y a les tout-venants incinérables qui partent en centre d'enfouissement à Montech. »

Intervention dans la salle : « Nous avons le droit à combien de kg à la déchèterie ? »

Bernard Mellac : « C'est une unité en mètre cube : vous pouvez venir avec 3m³ maximum de déchets par jour. Et il y a une limite de 1m³ sur les gravats. »

TEMPS 3 - CONCLUSION

Les personnes présentes n'ayant plus d'interventions ou de questions, la réunion se termine par un rappel des prochains événements à venir dont l'atelier n°4 à 18h30 le 15 novembre et la réunion de synthèse le 21 novembre à 18h30. Cependant, la concertation se poursuivra jusqu'au 27 novembre donc les avis peuvent toujours être déposés sur le site de colidée.